

# « Il faut interdire la vente de smartphones aux moins de 15 ans »

TRIBUNE Journal Le Monde

Sylvie Dieu Osika Pédiatre

Eric Osika Pédiatre

Karine de Leusse Psychologue clinicienne

Publié le 13 août 2025 à 16h00, modifié le 14 août 2025

**Si les mesures de contrôle d'âge en ligne pour protéger les mineurs commencent à se concrétiser en Europe, il y a loin entre l'annonce et la réalité, alertent les pédiatres Sylvie Dieu Osika et Eric Osika et la psychologue Karine de Leusse dans une tribune au « Monde ».**

L'Europe aurait-elle finalement trouvé la clé pour protéger les plus jeunes des effets délétères du numérique ? Le 14 juillet, la Commission européenne dévoilait un dispositif technique de vérification de l'âge et publiait ses premières lignes directrices pour appliquer les protections des mineurs du Digital Services Act (DSA). Le lendemain, en France, le Conseil d'Etat rétablissait l'obligation de contrôle d'âge sur les sites pornographiques, suspendue un mois plus tôt sous la pression des plateformes. Deux signaux forts. Deux gestes qui pourraient marquer un tournant prometteur. Mais entre l'annonce et la réalité, le chemin est encore long – et semé d'embûches.

Depuis 2019, la nécessité de remettre de l'ordre dans le chaos juridique du numérique européen est sur la table. **Thierry Breton, alors fraîchement nommé commissaire européen au marché intérieur, posait une équation simple et juste : « Ce qui est illégal hors ligne doit l'être aussi en ligne. »**

Le DSA, adopté fin 2022, découle de ce principe. Il impose aux grandes plateformes numériques un devoir de responsabilité :

détecter leurs propres risques, les corriger et répondre aux obligations de protection, sous peine d'amendes colossales. Contrairement à d'autres textes, le DSA n'ordonne pas une méthode : il exige un résultat. Les nouvelles lignes directrices publiées en juillet précisent ce résultat attendu : comptes privés par défaut, mécanismes de fidélisation désactivés, publicité ciblée interdite, signalements des mineurs traités en moins de quarante-huit heures, algorithmes adaptés pour éviter l'exposition aux contenus inadaptés. Mais tout cela ne tient qu'à une seule condition : la connaissance fiable de l'âge des utilisateurs.

D'où l'importance de ce prototype de vérification d'âge, censé garantir une appréciation exacte de l'âge sans collecter de données personnelles excessives. Sur le papier, la démarche de protection mise en place paraît prometteuse. Dans les faits, toutefois, le déploiement du DSA a montré que l'ensemble du dispositif reste très lent : bien qu'entré en vigueur juridiquement depuis février 2024, le DSA ne livrera ses premiers audits indépendants de l'évaluation des risques par les plateformes qu'en 2026. Pendant ce temps, les chiffres du terrain parlent d'eux-mêmes : 90 % des adolescents de 12 ans possèdent un smartphone, selon l'étude Born Social 2024 ; dès 12 ans la moitié des garçons fréquentent tous les mois un site pornographique, souligne une étude de l'Arcom en 2023; un adolescent sur cinq en Europe présente des troubles psychiques, aggravés notamment par les réseaux sociaux, d'après l'OMS

### **Mobilisation active**

Face à cette urgence sanitaire, le calendrier européen de mise en place des mesures de protection paraît déconnecté du temps réel, car les plateformes, de leur côté, perfectionnent l'art du contretemps. Comme on l'a vu pour les sites pornographiques, chaque texte national est contesté, chaque contrainte retardée par ces systèmes économiques basés sur le profit. Demain, ce seront les injonctions liées au DSA qui passeront au tamis des recours juridiques. Plus la bataille

judiciaire dure, plus les protections reculent.

A cela s'ajoute un constat inquiétant : alors qu'il a été adopté en 2022, beaucoup ignorent encore ce qui est réellement contenu dans le DSA. On salue l'arrivée d'un prototype d'âge, on applaudit un plan ; mais, sans compréhension claire de son fonctionnement et sans mobilisation active pour en signaler les manquements, ce système restera lettre morte. Le DSA ne protégera pas les enfants si nous ne le rendons pas, collectivement, opérant.

**C'est dans ce contexte que le Collectif surexposition écrans (CoSE), qui réunit pédiatres, enseignants, psychologues et psychiatres, appelle à une mesure de précaution forte : interdire la vente de smartphones aux moins de 15 ans tant que l'Europe n'a pas prouvé que ses nouvelles règles sont effectives et efficaces.** L'idée bouscule, bien sûr. Mais, face à la lenteur des régulations et à l'habileté dénuée de scrupules des plateformes, nous choisissons de tirer le signal d'alarme plutôt que de rester spectateurs de la dégradation psychique des plus jeunes.

Car, aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les contenus qu'il faut réguler, ce sont les conditions d'accès – et la temporalité des réponses. Chaque trimestre de retard creuse un peu plus le fossé entre le réel des chambres des ados et les ambitions des traités. Le DSA a transformé la bonne volonté en ligne budgétaire. A nous, désormais, de transformer cette ligne en protection tangible : interdire, jusqu'à nouvel ordre, l'usage des smartphones aux moins de 15 ans, avant que la facture ne soit, une fois encore, réglée par ceux qui n'avaient rien demandé : nos enfants.

Sylvie Dieu Osika et Eric Osika

pédiatres. Auteurs de « L'Enfant-écran. Comment échapper à la pandémie numérique » (Grasset, 144 pages, 17,50 euros) et « Les Ecrans, 10 clés pour les utiliser en famille de manière raisonnée » (Hatier, 2022), membres du Collectif surexposition écrans (CoSE)

Karine de Leusse,

psychologue clinicienne, co-autrice de « Sous écran total »(Les éditions du Net, 2024), membre de CoSE.

¶